

QUARANTAINE

La quarantaine est une étape incontournable pour protéger l'élevage et adapter les futurs reproducteurs au microbisme de l'élevage.

Positionnement de la quarantaine

- Être située loin des bâtiments et des entrées d'air (distante des bâtiments de **30 à 50 mètres minimum**), disposée si possible **perpendiculairement au sens des vents dominants** et sans bâtiment d'élevage à son aval.
- Ou **isolée du reste de l'élevage** sans communication par les combles et les fosses à lisier.
- Avoir un accès extérieur permettant le déchargement direct des animaux dans la quarantaine. Les futurs reproducteurs ne doivent en aucun cas passer dans les autres bâtiments de l'élevage.
- Être située soit dans la zone d'élevage, soit dans la zone professionnelle en gérant, dans ce cas, 2 zones distinctes (professionnelle, d'élevage) comme pour les autres bâtiments.
- Être **inaccessible à la faune sauvage** pour éviter les contacts directs entre les animaux présents en quarantaine et des sangliers.
- Pour les quarantaines sur paille, la paille doit être entreposée sans contact possible avec des cadavres ou des sangliers.
- Être un parc séparé des autres parcs pour les élevages en plein-air.



Caractéristiques de la quarantaine

- Quarantaine conduite en « **tout plein - tout vide** » sans contact direct entre deux lots successifs. Si 2 lots sont livrés à des moments différents dans la même quarantaine un vide total devra être pratiqué quand tous les animaux introduits seront rentrés en élevage.
- **Temps de présence** d'au minimum **5 semaines** avec une **phase d'observation stricte** de 10 jours minimum (idéal 2 semaines et 3 semaines d'adaptation) pour tous les élevages y compris ceux en auto-renouvellement. Pendant la phase d'adaptation, les futurs reproducteurs sont adaptés au microbisme de l'élevage selon les conseils du vétérinaire (exemple : déjections de truies, truies de réformes, cartons de mise-bas, refus d'auge de truies en maternité, etc.).
- Disposer d'une surface par animal de 1,2 m² sur caillebotis et de 1,8 m² sur paille.
- Être équipée d'un système de chauffage pour éviter l'humidité et les sols glissants liés à la faible densité animale en quarantaine.
- Mesures spécifiques de biosécurité, notamment changement de tenue et de chaussures avant entrée dans la quarantaine et utiliser du matériel réservé à la quarantaine.
- Les soins en quarantaine seront réalisés **après** ceux dispensés sur les animaux de l'élevage pour respecter la marche en avant (privilégier les soins **en fin de journée**). Veiller à se laver les mains après toute intervention sur les animaux ou à porter des gants jetables.



BIOSECURITE EXTERNE

Livraison des animaux

- Les animaux introduits ne doivent pas provenir d'un pays ou d'une zone infectés.
- La quarantaine est **vidée, nettoyée et désinfectée** entre deux livraisons et les **préfosse** sont vidées.
- Le chauffeur gare directement son camion au quai d'accès à la quarantaine en suivant la signalétique sans que le camion n'entre dans la zone d'élevage.
- Il ne doit pas **pénétrer** dans la quarantaine, ce qui nécessite la présence de l'éleveur (prévenir dans ce cas l'éleveur de son arrivée) ou d'un petit **quai de déchargement** avec une zone de réception protégée. Ce quai est **nettoyé et désinfecté** avant et après réception des animaux.
- Les animaux introduits ne doivent pas passer par les autres bâtiments de l'élevage pour accéder à la quarantaine.
- Prévoir un **tuyau d'eau accessible** pour que le chauffeur puisse laver ses bottes et son matériel.
- Si possible prévoir une tenue et des bottes d'élevage pour le chauffeur.



Transfert des animaux vers l'élevage

- Soit dans **une remorque** préalablement nettoyée et désinfectée.
- Soit par un **couloir ou un parcours** extérieur clairement délimité (barrières amovibles, sols bétonnés) préalablement nettoyé et désinfecté.

Les différentes étapes de la quarantaine

